



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 février 2021

État-major de sécurité

Une réunion de l'État-major de sécurité s'est tenue à la Case Rocher le 17 février 2021. Co-présidée par le Préfet et le Procureur de la République, en présence du rectorat, elle a rassemblé l'ensemble des services concourant à la sécurité de Mayotte : police nationale, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire.

Les chiffres de la délinquance ont été présentés à cette occasion : l'année 2020 a été marquée par une hausse des actes de violence, qui ont contribué à accroître l'insécurité subie par les Mahorais. Le dossier de presse ci-joint détaille l'évolution des chiffres de la délinquance.

La population mahoraise nourrit légitimement de grandes attentes pour davantage de sécurité. La lutte contre les faits de violence commis tant à l'encontre de la population que des forces de sécurité est au cœur des préoccupations des autorités. Elle nécessite une présence visible accrue et une réponse immédiate des forces de sécurité sur le terrain ainsi que l'élucidation des affaires pour mettre les délinquants hors d'état de nuire. Cette approche a récemment prouvé son efficacité à la suite des drames qui ont secoué la Petite-Terre.

L'État est pleinement mobilisé pour lutter contre la délinquance à Mayotte et, face à la recrudescence des actes de violence, le Gouvernement a décidé en janvier 2021 de déployer des moyens humains et matériels supplémentaires.

Les pactes de sécurité signés avec les communes continueront à être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire mahorais. Ils constituent un outil efficace de lutte contre l'insécurité.

En matière de lutte contre l'immigration illégale, des moyens exceptionnels de surveillance aérienne et maritime des frontières sont engagés pour lutter contre les entrées illégales sur le territoire. Ils permettent d'augmenter très sensiblement les interceptions de *kwassas kwassas* à l'approche des côtes mahoraises.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976